



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 4

Date de convocation
26 janvier 2023

Date d'affichage
26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.**

Représentés : **Laurence FOURNIER représentée par Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD représentée par Valérie PELLERIN, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.**

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Tarifications ventes (produits et buvette) pour le club ados

N° de délibération : 20230106

M. GENET présente à l'assemblée :

Le rôle d'une structure ados est de favoriser des rencontres, des échanges, des temps de vie entre les jeunes, autour de sorties ou d'animations diverses. Elle se doit également de développer des valeurs d'autonomie, de responsabilité et d'engagement.

La situation sanitaire des 2 dernières années et le fonctionnement irrégulier de la structure ont stoppé la notion d'autofinancement et de projet jeunes. Des actions étaient mises en place depuis, plusieurs années pour investir les groupes successifs dans la mise en place de séjours (été ou hiver) notamment : confection et vente de pâtisseries, chantiers loisirs, participation à des événements communaux, projets de soutien aux plus défavorisés avec l'ADMR ...

Ces projets peuvent être de nouveau envisagés.

Confection et vente

M. GENET propose que de manière ponctuelle ou sur une période déterminée, les jeunes peuvent confectionner et proposer à la vente des friandises (roses des sables, cookies...), des produits cosmétiques zéro déchet (savon, baume...) ou diverses compositions créatives.

Ces produits sont proposés à la vente sur différentes structures municipales (médiathèque, accueil, de loisirs, club ados).

L'encaissement serait réalisé sur la régie mixte enfance-jeunesse-animations lyotaines (compte N° 0000 2000 466) par le régisseur ou son suppléant.

Lors de certains événements municipaux, des buvettes pourront être proposées. La tenue de certaines de ces buvettes pourra être réalisée par des groupes de jeunes, encadrés par le régisseur ou son suppléant qui réalisent l'encaissement.

Tarifs

Un arrêté municipal fixera le tarif des différentes ventes (produits et buvette) à chaque manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition exposée par M. GENET.

DIT qu'un deuxième suppléant devra être nommé pour pouvoir si besoin assister le régisseur.

CHARGE le maire de la mise en place de ce nouveau service.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

